

apporter au milieu de la vallée de l'Outaouais dans son ensemble.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler deux ou trois observations au sujet du MEER. Je ne suis pas sûr qu'elles soient du goût de chacun. Je tiens toutefois à signaler que je vais exprimer là un point de vue tout à fait personnel. Qu'il soit bien entendu que je ne m'exprime pas en tant que porte-parole de mon parti. C'est un point de vue que je m'estime en mesure d'exprimer au sujet du MEER à cette étape-ci de ma carrière, sans risque de malentendus. Bien que ce ne soit pas la première fois que j'exprime, je tiens à l'énoncer à nouveau. Sans doute maints députés des deux côtés de la Chambre ne seront-ils pas d'accord. Quoi qu'il en soit, j'estime que ce sont des questions que nous devons aborder.

J'en viens à ma première observation. On a dit bien des fois que pour qu'une attaque contre les disparités régionales soit efficace, il fallait la plus grande coordination possible au sein du gouvernement. Cette proposition est si évidente que je ne juge pas à propos de m'y arrêter. C'est un fait que le MEER pourrait beaucoup contribuer à stimuler l'économie d'une région et que cet effort pourrait, peut-être inconsciemment, être réduit à néant par l'adoption d'une politique punitive par un autre ministère du gouvernement fédéral.

On en a vu un exemple manifeste à l'époque où le MEER allait de l'avant à toute vapeur en 1969-1970 alors que le ministère des Finances appliquait en même temps une politique de resserrement du crédit—une politique d'alourdissement des charges fiscales. Les effets s'en firent d'abord et surtout sentir dans les régions à croissance lente. Une telle politique de la part du ministère des Finances rendait nuls les efforts du MEER. Et puis encore il y a eu manquement de la part du ministère des Transports, par exemple, qui n'a pas appliqué de politiques qui aient pour effet de compléter et de renforcer les efforts accomplis par le MEER. Il s'agit là d'un autre cas patent où la chose pourrait se défaire et où un effort considérable accompli par le ministère pourrait être ruiné.

Il doit bien sûr y avoir également collaboration entre le gouvernement fédéral et la ou les provinces intéressées à un programme donné. Bien qu'il y ait eu accords entre le gouvernement fédéral et certaines provinces au sujet du développement de certaines parties d'une province, je dois dire, dans le cas en particulier des provinces de l'Atlantique, qu'on n'a pas vu ce degré de collaboration et d'entente essentiel pour asseoir sur de bonnes bases une offensive contre les disparités régionales. Je pense, par exemple, au temps énorme que le gouvernement fédéral a mis avant de s'entendre avec la province de Nouvelle-Écosse pour mettre sur pied le prétendu projet magique de la région métropolitaine de Halifax. Ce programme avait été annoncé par le gouvernement fédéral avant les élections de 1972. On l'a mis en veilleuse pendant deux ou trois ans au moins, surtout parce que le gouvernement fédéral et le gouvernement de Nouvelle-Écosse ne pouvaient s'entendre sur qui aurait en fin de compte la direction de l'affaire.

Cette question est un élément-clé du développement régional et je ne prétends pas connaître la solution parfaite—comment obtenir au sein du gouvernement fédéral la coordination nécessaire pour mener une offensive efficace contre les disparités régionales. Je ne sais pas non plus quelles structures le gouvernement fédéral devrait mettre sur pied. Je sais que certaines ont déjà été créées—entre autres, des comités interministériels. Mais si le gouvernement veut vraiment s'attaquer à ce problème, il lui faudra

Développement régional—Loi

réaliser une meilleure coordination tant au sein du gouvernement fédéral qu'entre le gouvernement fédéral et les provinces intéressées. Je ne sais pas, encore une fois, quelles structures devraient être mises sur pied, mais je sais qu'elles n'existent pas aujourd'hui. Non seulement elles n'existent pas, mais depuis la création du MEER, la coordination et la collaboration pour mener à bien ses efforts ont fait défaut.

● (1500)

On supposait, assez naïvement à l'époque, qu'une fois le ministère mis en place, il assurerait lui-même la coordination des efforts requis au sein du gouvernement fédéral. On supposait, tout aussi naïvement, qu'en groupant les organismes et tout le reste sous la tutelle du ministère, on assurait déjà une mesure suffisante de coordination dans les efforts du gouvernement fédéral. Manifestement, ce n'est pas le cas.

Je tiens à ce qu'il soit très clair qu'à mon avis le gouvernement ne doit pas se contenter de tout simplement prolonger de cinq ans le mandat du ministère et de continuer de lutter contre les disparités régionales dans les mêmes structures et selon les mêmes formules inefficaces. A mon avis, cela ne suffit pas; je le souligne avec toute l'énergie dont je dispose.

Le deuxième point que j'aimerais soulever—et là je m'attends à des critiques de tous les côtés de la Chambre—c'est qu'il est tout à fait erroné, à mon sens, d'aborder le développement économique régional de manière uniforme pour tout le pays. Permettez-moi de préciser ma pensée. Les provinces de l'Atlantique, y compris les régions du Québec comme la Gaspésie, connaissent, dans leur développement, des disparités régionales différentes de celles qui existent en général dans les autres régions canadiennes.

Le gouvernement du Canada devrait, selon moi, se préoccuper essentiellement d'instaurer des économies régionales prospères dans toutes les parties du pays: en Colombie-Britannique, dans les provinces des Prairies, dans le Grand Nord, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Ainsi, je ne pense pas que le gouvernement fédéral doive se sentir principalement responsable d'assurer la prospérité et le dynamisme dans toutes les agglomérations des provinces de l'Atlantique. Il ne devrait pas se sentir responsable de la croissance dynamique de toutes les agglomérations de ma province, la Nouvelle-Écosse. Ce qu'il doit faire, c'est aider la région de l'Atlantique à avoir une économie saine, ce qui lui donnerait le dynamisme nécessaire.

Jusqu'à présent, le gouvernement a voulu trop faire; c'est une de ses erreurs. Le point noir du programme de subventions régionales, c'est que le gouvernement veut trop faire au lieu de concentrer ses efforts sur l'expansion régionale tout simplement, sans s'occuper, si je puis dire, du développement des localités.

Par exemple, en ce qui concerne les provinces des Prairies, et les députés de cette région penseront peut-être que je me permets une affirmation gratuite, je prétends que c'est la responsabilité du gouvernement de collaborer avec les gouvernements des provinces à l'établissement d'une économie saine et diversifiée. Si je ne m'abuse, les Canadiens des Prairies veulent avant tout diversifier leur économie.